



*Monsieur Kurt Hauri
Président de la Commission fédérale des banques
3003 Berne*

Lausanne, le 17.10.02

cc: Toutes les Ambassades établies en Suisse – A qui de droit – <http://www.appel-au-peuple.org>

***Restaurons notre honneur !
Vol et parodie judiciaire aux dépens de Naghi Gashtikhah***

Monsieur le Président,

*Dans nos lettres des 16.01. et 19.09.02, nous vous avons décrit ce scandale. Après plus de 11 années de procédure, les « Juges » cantonaux **D. Creux, D. Carlsson et E. Cottier** viennent de pondre un jugement de 60 pages, daté du 19.09.02 – un chef d'œuvre !*

*Une expertise citée confirme que Monsieur Gashtikhah a été escroqué de CHF 975' 722 au cours du change de l'époque (pages 24/25 du jugement). Mais selon **Creux** et consorts, l'Anker Bank attaquée, filiale de la Banque cantonale de Genève, ne serait pas responsable des escroqueries commises par son ancien directeur, Strub. Celui-ci n'aurait agi qu'à titre privé (p. 58). Un des experts cités a une vision contraire : « .. le conseil (d'administration) aurait dû analyser l'arrière-plan économique des transactions faites pour voir si la banque n'avait pas servi à des opérations douteuses » (p. 32) et encore : « .. l'expert estime que le conseil d'administration a pris des mesures insuffisantes et inadéquates » (p.34). **Tous les documents pour l'achat d'armes pour l'Iran ont été établis sur papier avec l'entête de la banque, et les documents signés par Strub l'ont été en sa qualité de directeur de la banque.***

*Les juges vaudois ont prétendu jusqu'à présent que Gashtikhah n'était pas le propriétaire des fonds qui lui avaient été escroqués. Ce nouveau jugement l'admet, en citant une attestation de l'Ambassade d'Iran à Berne du 26.06.00 (p. 19). Et malgré ce fait, **Creux** reprend le mensonge de son prédécesseur **V. Grignoli** : « ..(les premiers juges) ont acquis la certitude que l'argent dont Strub s'est enrichi indûment appartenait à l'Etat iranien ... de sorte qu'il n'est pas loisible à Gashtikha de le revendiquer dans le cadre du procès pénal, le tribunal ayant réservé la faculté de Gashtikhah à faire valoir ses droits éventuels lors d'un procès civil » (p. 18).*

*On se souvient que **V. Grignoli** n'a pas menti qu'une seule fois ! **Creux** reprend tout simplement ces mensonges : « Gashtikhah, en accord avec les deux autres co-accusés, a monté*

Internet : [appel-au-peuple.org](http://www.appel-au-peuple.org)

*Dominique Creux, domicilié au chemin
de Ponfilet 80, La Conversion
Dominique Carlsson, domiciliée à la
Pontereuse, Mont-sur-Rolle
Eric Cottier, chemin de Bellevue 34,
Lausanne*

**APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK**

*un scénario très compliqué, à base notamment de faux titres pour escroquer au gouvernement iranien ... la somme impressionnante de plus d'un million de dollars » (p. 12). L'Iran n'a jamais rien réclamé ! **Creux** n'avance aucune preuve. - Autre mensonge répété : « Gashtikhah par ailleurs n'a jamais pu donner une version claire et plausible de sa richesse » (p.17). Alors, qu'est-ce que l'attestation de l'Ambassade d'Iran à Berne mentionnée plus haut ?*

Puis, ce nouveau jugement prétend : « La justice pénale, après une instruction complète et minutieuse, a également retenu que Strub avait agi pour lui-même.. » (p. 51). Instruction complète et minutieuse ? Pour quelle raison « Le Matin » du 29.08.02, p. 11, a-t-il alors parlé d'une parodie judiciaire sans être contredit ?

*Les premiers juges se moquaient de la « naïveté » de Naghi Gashtikhah, qui avait accordé une confiance aveugle à une banque suisse. **Creux** prétend le contraire. Pour lui, il y a eu collusion délibérée entre Strub et sa victime ! (page 53). Collusion pour se faire escroquer ? Quelle idiotie !*

*Cependant, le crime le plus grossier de **Creux**, dans cette affaire, est son mensonge par omission : il ne fait aucune allusion à la confiscation du compte 120959MN à la Banque Bruxelles Lambert (Suisse) S.A. d'un montant de CHF 500' 000, argent escroqué à Gashtikhah. Le juge d'instruction de l'époque qui l'avait ordonné, **Michel Carrard**, aujourd'hui Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, ne peut pas expliquer dans quelles poches cet argent a disparu. Sans doute, **Creux** pense-t-il qu'il est plus judicieux de ne plus en parler !*

*Les « Juges » vaudois **Dominique Creux, Dominique Carlsson, Eric Cottier, V. Grignoli et Michel Carrard** ont couvert notre pays de la honte du crime judiciaire. Il n'y a pire juge qu'un juge qui ment. Notre mouvement a le mérite et le courage de dévoiler la Vérité. C'est pourquoi l'appareil judiciaire met tout en œuvre pour désinformer et pour nous dénigrer. Mais aucun juge n'a osé porter plainte contre nous. Nous aboutirons à faire passer le message par nos communiqués, nos assemblées et notre site Internet.*

Monsieur le Président, nous vous exhortons : Restaurons l'honneur de notre pays. Dans l'attente de votre réaction, nous vous présentons nos sentiments distingués

Gerhard Ulrich, Président

Liliane Antille, Secrétaire

2

P.S. : Participez à notre assemblée générale, dimanche, 03.11.02, 14.00, au Buffet de la gare, Lausanne, salle des vigneron.